



ADMINISTRATION

Inscription aux concours et examens professionnels : une nouvelle plateforme unique nationale

Mis en ligne le 25 juin 2021

Les modalités d'inscription aux concours et examens professionnels sont modifiées à partir des sessions 2022 et pour les inscriptions qui ont débuté depuis le 25 mai 2021.

Dorénavant, il n'y a plus qu'un site unique d'inscription au niveau national :

www.concours-territorial.fr, accessible depuis le 19 avril dernier, afin de réduire l'absentéisme et faciliter la mise en relation des candidats avec les autorités organisatrices.

Concernant les sessions 2022, dont les inscriptions sont en cours ou ont débuté avant le 25 mai 2021, les candidats se préinscrivent directement sur le site du Centre de Gestion (CDG) organisateur de leur choix.

Concernant les sessions 2022 dont les inscriptions ont débuté à compter du 25 mai 2021, les candidats sont invités à se préinscrire sur la plateforme unique. Ils seront automatiquement redirigés vers le portail national qui leur permettra ensuite de se connecter à l'organisateur de leur choix afin d'effectuer leur préinscription.

Ce portail ne se substitue pas aux sites des Centres De Gestion organisateurs.

Il référence toutes les opérations de concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale, quelles que soient les autorités organisatrices (CDG ou CNFPT).

Pour toute information, les agents sont invités à contacter Catherine BILLET, chargée de formation au 01 43 32 89 41 ou Jérémie ROSAY, assistant RH au 01 41 70 74 01.

MAIRIE DE LIVRY-GARGAN

3 PLACE FRANÇOIS-MITTERRAND - BP 56 - 93891

LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43